

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DASCO 12 Réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur. Convention de mise à disposition du domaine public au profit de la copropriété 2-12, passage Hébrard (10e).

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer la convention de mise à disposition du domaine public avec la copropriété 2-12, passage Hébrard (10e) pour la réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur empiétant sur l'emprise de l'école élémentaire 200, rue Saint-Maur (10e) ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 18 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de mise à disposition du domaine public avec le syndicat des copropriétaires du 2-12, passage Hébrard, pour la réalisation, par celui-ci, d'une isolation thermique par l'extérieur empiétant sur l'emprise de l'école élémentaire 200, rue Saint-Maur (10e).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO